

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MONTELIMAR
RUE RODOLPHE BRINGER BP299
26216 MONTELIMAR CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

9497-021004-0070-0



Vos références

Numéro fiscal : 46 72 718 703 310
Référence de l'avis : 24 26 4111285 81
Contrat de prélèvement : P326001186075
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P326001186075

Numéro de propriétaire : 169 +00188 C

Département d'imposition : 26
DROME

Commune d'imposition : 169
MALATAVERNE

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 13/08/2024

Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 26045

SA LMS SA
LES PLAINES
26780 MALATAVERNE

Somme à prélever

8 382,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.

Compte bancaire : FR76 3000 3037 100X XXXX XXX4 909

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP MONTELIMAR
RUE RODOLPHE BRINGER BP299
26216 MONTELIMAR CEDEX
Tél : 04 75 00 40 84

• pour le montant de votre impôt :

SDIF IMPOTS FONCIERS DE LA DROME
CELL. FONCIERE DEPARTEMENTALE
15 AVENUE DE ROMANS
BP 2116
26015 VALENCE CEDEX
Tél : 04 75 79 50 21

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBBTZG	PROPRIETAIRE	SA LMS SA

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	31,70 %	%	4,41 %	0,23 %	9,56 %	0,16 %		
	Taux 2024	31,70 %	%	4,41 %	0,224 %	9,56 %	0,0812 %		
	Adresse	5434 MALOMBRE							
	Base	22802		22374	22374		22374		
	Cotisation	7228		987	50		18		
	Cotisation lissée	7084		985	48		18	8135	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2023	6942		974	48		35		
	Cotisation 2024	7084		985	48		18	8135	
	Variation	+2,05 %	%	+1,13 %	0 %	%	-48,57 %		
			Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 22767 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 572044808 . Il est rappelé qu'un lissage de + 74 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			247	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
Références administratives : 260 01 111 045 169 169 Y M					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt			8382	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.